

Atelier de projet : Partage de l'espace public entre les usagers et les ERP

Réunion n°1 – Organisation de la démarche citoyenne

Relevé de décisions

Date de la réunion | 10 nov 2021 | Début 18h30 – Fin 21h00

Lieu de la réunion : Direction urbanisme et territoires– 33 rue Kageneck, 67000 Strasbourg

8 Participants

I. Organisation interne :

- Les réunions se feront en présentiel
- Rencontre une fois par mois

II. Constat unanime :

- Les habitants sont peu entendus par rapport aux établissements recevant du public.
- Le partage de l'espace public a conduit à une privatisation de l'espace public de celui-ci par les restaurants. Des rues ont été piétonisées à la demande de commerçants par exemple, rue du Jeu des Enfants
- Si des contrôles de la police municipale peuvent avoir eu lieu, les sanctions sont discutables : Le partage de la rue et des espaces publics entre les différents usagers est rendu difficile aussi bien pour les piétons et cyclistes voire dangereux pour les personnes à mobilité réduite.
- On peut aussi s'interroger sur le non-respect de la charte des terrasses, du PSMV tout comme celui du règlement local de publicité intercommunal (RLPI)
- Concernant le marquage au sol : non-respect de la délimitation au sol (mobilier, pancartes menu, parasols), marquage au sol non complet (que d'un seul côté) et approximatif.
- Le manque de transparence sur les critères conduisant à l'octroi d'une autorisation d'occupation du domaine public se fait sentir.
- L'Open Data est rendu difficile cette année dans l'exploitation des données (l'étude 2021 a demandé plusieurs heures de saisies des données, alors que la municipalité aurait pu les fournir)
- Quid des nuisances sonores liés à l'activité des ERP ainsi que des autorisations tardives des terrasses ?

III. Demande de réponse de la municipalité :

Actuellement, l'élaboration de la nouvelle réglementation du domaine public est en train de se faire, comment la municipalité compte-t-elle nous intégrer à cette réflexion ? Quel en est le calendrier ?

A. Demandes d'informations et de documents :

Intégration dans la procédure de la rédaction de la nouvelle réglementation municipale

- Actuellement, l'élaboration de la nouvelle réglementation du domaine public est en train de se faire, comment la municipalité compte-t-elle intégrer les assemblées de quartier à cette réflexion ? Quel en est le calendrier ?

Politique municipale

- Quelle est la politique municipale de la ville concernant l'occupation du domaine public par les différents usagers, les habitants, les piétons, les personnes à mobilité réduite, les différents commerces et restaurateurs ?
- La pléthore des restaurants et des terrasses interroge-t-elle la municipalité
- Y a-t-il une réflexion aboutie concernant le partage du domaine public en tenant compte des voies (aires piétonnes, zone de rencontre, voie avec trottoir et voie sans trottoir, etc.
- Les nuisances sonores seront-elles intégrées dans la réflexion d'octroi des terrasses voir dans les contrôles fait par la police municipale ?

Le respect de la réglementation en vigueur

- Le marquage au sol pour délimiter les terrasses n'est pas entièrement réalisé. Pourquoi attendre pour sanctionner les contrevenants. Lors d'un spectacle quand il n'y a pas assez de places, certains ne verront pas le spectacle et on ne parlera pas d'équité non réalisée
- -Combien de rappels à l'ordre, combien d'amendes, combien de fermetures pour les terrasses et pour combien de temps ?
- Y a-t-il des consignes de la municipalité données à la police de ne pas verbaliser les terrasses ?

L'Open Data

- L'Open Data des terrasses de 2021 est-il à jour, car beaucoup d'établissements n'y figurent pas. Quand sera-t-il entièrement mis à jour ?
- L'open data sera-t-il rendu plus facile d'accès et mis à jour ?

Communication de documents

- Quelles sont les études qui ont été faites sur la place des terrasses à Strasbourg ? Pouvez-vous nous les communiquer ?
- L'état des lieux du partage de l'espace public fait par la municipalité

- La réglementation utilisée pour réglementer l'occupation du domaine public (à part, l'arrêté de 1951)
- Les arrêtés de circulation des rues de Strasbourg
- La liste des autorisations des parasols ancrés au sol
- La liste des terrasses sur podium en bois
- Est-ce qu'il y a une étude d'impact sur les terrasses autorisées sur l'espace public à Strasbourg ?
- L'évolution du nombre de terrasses au cours de ces dernières années.

B. Demande de rencontres Administration avec les élus :

1. Rencontre avec la police municipale
2. Rencontre avec le Directeur de la réglementation urbaine-
3. Rencontre avec l'Architecte des bâtiments de France
4. Pompiers avec un représentant du Samu

D'autres réunions seront définies avec d'autres intervenants ultérieurement
 Nous enverrons les questions au préalable avant toute réunion

Nous souhaitons que la première réunion avec la police municipale se déroule en janvier en fonction de leurs disponibilités.

C. Demande de déambulation :

Avec M. Pierre Ozenne, élu en charge de l'Espaces publics partagés, foire et marchés, voiries, Mme Marie-Dominique Dreysse (élue en charge du handicap) Mme Dupressoir (Conseillère municipale déléguée à la ville cyclable et marchable) et Mme Zourgui, adjointe en charge de la police municipale : pour constater le respect de la loi et la charte des terrasses, notamment les parasols ancrés au sol

Zone de déambulation à définir : Grand rue du jeu des enfants, Grand Rue, Tonneliers, couple,

Prochaine rencontre en janvier en fonction des disponibilités

Référente de l'atelier : Shehrazad GUERBAOUI- mail de contact shehrazad67@gmail.com

Le document a été transmis à la municipalité le 26 Novembre 2021